



Acte rendu exécutoire par

- Télétransmission
en sous-préfecture le :

Date de transmission de l'acte: 19/03/2026

Date de réception de l'AR: 19/03/2026

001-200086411-DE_021_2026-AU

A G E D I

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 24/02/2026**

Délibération n° : DE_021_2026

Nombre de membres : 19

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18

Le 24/02/2026 à 18 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du conseil de Belmont, commune déléguée de Valromey-sur-Séran, sous la présidence de Mme Pauline GODET.

Date de convocation : 17/02/2026

Secrétaire de séance : Frédéric COUTURIER

PRÉSENTS : N. BIDET, A. BOLON, D. BONJEAN, A. BUGNET, V. CHATRON, A. CORBEL, F. COUTURIER, J. FOURNEL, J. FRANÇON-FOESSEL, F. GARIN, P. GODET, M. LEJEUNE, JF. MARTINE, MF. MARTINOD S. OLIVER, H. REYNAUD.

EXCUSÉS : V. COURTINE (pouvoir à A. BOLON), Z. NITKOWSKI (pouvoir à P. GODET)

ABSENT : G. GONGUET.

OBJET : Tarif location salle communale de Sutrieu

Mme le Maire propose que suite à plusieurs demandes, il soit instauré un tarif pour la location de l'ancienne salle du Conseil Municipal de la commune déléguée de Sutrieu.

Le tarif serait de 30€ par journée, 50€ pour la salle de Yoga également sollicitée. Le tableau des locations des salles communales sera ainsi mis jour en tenant compte de ces nouveaux éléments.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** la proposition de Mme le Maire d'instauré un tarif pour la location de l'ancienne salle du conseil de la mairie de Sutrieu
- **valide** les tarifs proposés, soient 30€/journée et 50€/journée avec la salle de yoga
- **autorise** Mme le Maire à signer les contrats de réservation.

**Le maire,
Pauline GODET**



Fait et délibéré le 24 février 2026

Pour copie conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.